

CO-OPERATIVE BEAUPARLANT	SMOKING STACK POLICY
---------------------------------	-----------------------------

DEVELOPPED BY THE NON-SMOKING COMMITTEE	PRESENTATION DATE:	REVIEWED DATE:	APPROVAL DATE:
--	-------------------------------	---------------------------	---------------------------

POLICY STATEMENT:

To provide a procedure in which Co-Operative Beuparlant will offer it's Community the opportunity to live in a healthier environment by providing Non-smoking stacks.

Non-Smoking stacks are households below and above each other from 1st floor to the 5th floor that agree to become non-smoking. The non-smoking stack will only occur when 5 of the units from 1st floor to 5th floor all agree to be non-smoking- the stacks will be vertical, not horizontal.

These individual homes will sign a document that will remain in members file indicating that the member and/or its visitors will not be smoking in the unit.

When a unit becomes available from a non-smoking stack it is understood that the new member agrees to continue to honor the smoke stack and will now sign the so said document.

PURPOSE OF THE POLICY:

The purpose of this policy is to protect the health, safety and welfare of the residents, visitors and employees of Co-opérative Beuparlant by trying to make as many non-smoking stacks as possible. To educate members and the Board about the public health threat and safety concerns caused by second-hand smoke in our multi-unit dwelling.

PROCEDURE:

The non-smoking committee will run a survey to see how many stacks can be created by providing all of the members a questionnaire to see if their unit is possible to become a stack. To become a stack this means that all 5 floors vertically will be non-smoking and agree to take responsibility of its household members and visitors.

Date: _____

Date: _____

COOPÉRATIVE BPARLANT	POLITIQUE POUR ÉCHELONNEMENT DE NON-FUMEURS
-----------------------------	--

DÉVELOPPÉE PAR LE COMITÉ POUR UN ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE	DATE DE LA PRÉSENTATION :	DATE RÉVISÉE :	DATE D'APPROBATION :
--	----------------------------------	-----------------------	-----------------------------

ÉNONCÉ DE POLITIQUE :

Prévoir une procédure dans laquelle la coopérative Beuparlant offrira à sa communauté la possibilité de vivre dans un environnement plus sain en fournissant des échelonnements de non-fumeurs.

Un échelonnement de non-fumeurs se produit lorsque les unités en-dessous et au-dessus de l'autre, à partir du 1er étage jusqu'au 5ème étage, acceptent de devenir des non-fumeurs. L'échelonnement ne se produira que lorsque les 5 unités, du 1er étage au 5ème étage, seront tous d'accord d'être des non-fumeurs. L'échelonnement est vertical et non pas horizontal.

Ces unités individuelles devront signer un document qui restera dans le dossier des membres indiquant que le membre ou ses visiteurs ne fumeront pas dans leur unité.

Quand une unité est disponible et qu'elle fait partie d'un échelonnement de non-fumeurs, il est entendu que le nouveau membre s'engagera à continuer d'honorer l'échelonnement et signera le dit document.

OBJECTIF DE LA POLITIQUE :

Le but de cette politique est de protéger le bien-être des résidents, les visiteurs et les employés de la coopérative Beuparlant, leur santé et leur sécurité en essayant de faire autant d'échelonnement de non-fumeurs que possible. De plus, il faut sensibiliser les membres et le conseil au sujet des menaces de sécurité et les problèmes de santé publique provoqués par la fumée secondaire dans notre habitation à logements multiples.

PROCÉDURES :

Le comité pour un environnement sans fumée mènera une enquête pour savoir combien d'échelonnements peuvent être créés en fournissant un questionnaire à tous les membres pour voir si leur unité peut faire partie d'un échelonnement. Ce qui veut dire que tous les 5 étages devront verticalement être des non-fumeurs et accepteront de prendre la responsabilité des membres de leur famille et leurs visiteurs.

Date: _____

Date: _____

